

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240617-01)**

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointe au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Éric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Isabelle CHARRITTON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ
POUVOIR**

Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Denis LUTHEREAU ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON

**ABSENTS
EXCUSÉS**

Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Alexandra BOUR

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

Amaia ETCHELECOU

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Afin de permettre la continuité du service Entretien il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi polyvalent assurant les remplacements internes et aussi des différents prestataires le cas échéant :

Service	Fonctions	Temps de travail	Cadre d'emploi possible	Grades possibles
Entretien	Agent d'entretien	Temps complet	Adjointes Techniques (Cat.C)	<u>Tous les grades du cadre d'emploi :</u> - Adjoint Technique - Adjoint Technique Principal 2ème classe - Adjoint Technique Principal 1ère classe

Monsieur le Maire informe aussi le Conseil que pour permettre l'évolution de carrière de 5 agents, il convient de créer les grades suivants au tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'Animateur Principal 1ère Classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe

Enfin, pour répondre aux besoins par nature très fluctuant des services liés à l'enfance (variation des taux d'encadrement) et compte tenu des effectifs inscrits pour l'année scolaire 2024-2025 il est demandé au Conseil de procéder à la création d'emplois non permanents nécessaires au fonctionnement du Pôle Enfance-Éducation pour la durée de l'année scolaire :

- Renouvellement de huit emplois non-permanents d'Adjoints Territoriaux d'Animation à temps complet pour l'ALSH et l'accompagnement des enfants pendant le transport scolaire , et d'un temps non-complet (18/35èmes) pour les temps de cantine et périscolaire.
- Renouvellement d'un emploi non-permanent d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non-complet (17,5/35èmes) pour assurer l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap sur les temps de repas.
- Renouvellement d'un emploi non-permanent d'Adjoint Technique à temps complet au service Restauration.

Il est précisé que les crédits suffisants ont été prévus au budget.

Out l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications du tableau des effectifs ci-dessus exposées.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 20/06/2024
et publication ou notification du 21/06/2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».